

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID: 085-200043115-20251013-D2025_041-DE

COMITE SYNDICAL

Réunion du 13 octobre 2025

2025-41 – Accord pour l'adhésion de nouveaux membres

L'an deux mille vingt-cinq, le treize octobre à dix-sept heures, le Comité Syndical du syndicat mixte d'e-Collectivités régulièrement convoqué le 1^{er} octobre 2025, s'est réuni, au siège dudit Comité, sous la présidence de Monsieur Éric HERVOUET, Président.

Nombre de délégué(s) syndicaux en exercice : 19 titulaires et 15 suppléants

ÉTAIENT PRÉSENTS (10) :

Mme Cécile BARREAU, Mme Corinne POTHIER M. Guillaume ARNAUD, M. Jean-Philippe CHARRIER, M. Dominique DURAND, M. Manuel GUIBERT, M. Éric HERVOUET, M. Judicaël LAMY, M. Patrick VILLALON, M. Yann THOMAS.

POUVOIRS (3):

M. Christophe FORTIN donne pouvoir à M. Éric HERVOUET

M. Rémi PASCREAU donne pouvoir à M. Yann THOMAS

M. Jean-Yves SIX donne pouvoir à M. Manuel GUIBERT

Votants: 13

PRESENT SANS PARTICIPER AU VOTE (1): M. Sébastien VERDON

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS (13):

Mme Isabelle MOINET, Mme Nadia RABREAU.

M. Alain CAREIL, M. Christophe FORTIN, M. Jean-Luc GAUTRON, M. Thomas GISBERT DE CALLAC, M. Pascal MORINEAU, M. Rémi PASCREAU, M. Jean-François PEROCHEAU, M. Guy PLISSONNEAU, M. Thierry RICHARDEAU, M. Jean-Yves SIX, M. Yannick SOULARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Yann THOMAS.

ASSISTAIENT A LA SÉANCE :

Madame JOLIVET-CHARBONNEAU A., Directrice Générale d'e-Collectivités, Monsieur LE RAY O., Responsable du pôle ressources et relation adhérents d'e-Collectivités.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

ID: 085-200043115-20251013-D2025_041-DE

2025-41- Accord pour l'adhésion de nouveaux membres

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'en application des statuts, le Comité syndical doit statuer sur la demande d'adhésion de nouveaux membres. Depuis le dernier comité syndical en date du 30 juin 2025, demandes d'adhésions supplémentaires sont parvenues au syndicat :

✓ Communes: 6

Dép.	Localité	Établissement	Nb
			habitants
44	BOUAYE	MAIRIE DE BOUAYE	8 419
44	landreau (le)	mairie du landreau	3 580
44	LIGNÉ	mairie de ligné	5 701
49	BOIS D'ANJOU (LES)	mairie des bois d'anjou	2 585
49	MAY SUR EVRE (LE)	mairie du may sur evre	3 931
49	OMBRÉE D'ANJOU	mairie Ombrée d'anjou	9 004

✓ Autres établissements : 4

Dép.	LOCALITE	ÉTABLISSEMENTS		
44	GRANDCHAMPS-DES-FONTAINES -	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE		
	CCAS	Grandchamps-des-fontaines		
44	Saint-Joachim	PARC NATUREL RÉGIONAL DE BRIÈRE		
49	SAINT-LÉGER DE LINIÈRES - CCAS	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-LÉGER		
		de linières		
85	LUÇON	association syndical autorisée des grands marais		
		DE LA CLAYE		

Nombre d'adhérents au 13 octobre 2025 compte tenu des 10 nouvelles adhésions et 1 retrait :

	Départements					
CATÉGORIES	44	49	53	72	85	Total général
Autres établissements	22 (+2)	33 (+1)	75	4	235 (+1/-1)	369 (+3)
Communes	37(+3)	52 (+3)	214	19	250	572 (+6)
Département					1	1
EPCI	2	3	4	2	19	30
Etablissement Départemental ou régional	1		1		4	6
Total général	62 (+5)	88(+4)	294	25	509	978 (+9)

Vu les demandes d'adhésion de 10 nouvelles structures,

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- Décide d'accepter l'adhésion des structures détaillées ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président à accepter l'adhésion de nouvelles collectivités ligériennes qui se présenteraient et d'en rendre compte lors du prochain comité syndical,
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID: 085-200043115-20251013-D2025_041-DE

ADOPTÉ à l'unanimité des voix exprimées :

Date du vote : 13/10/2025

Votants: 13 Voix totales: 13 Voix exprimées: 13 Non Votés: 0 1 – Pour: 13 Voix 2 – Contre: 0 Voix 3 – Abstention: 0 Voix

4 - Ne prend pas part au vote : 1 Voix

Fait et délibéré au siège du Comité Syndical, Les jours, mois et an susdits Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme, La Roche-sur-Yon

Le Président, Éric HERVOUET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Transmis au Représentant de l'Etat .

Président : M. Éric HERVOUET

Secrétaire : M. Yann THOMAS (1er Vice-Président)

Comité syndical – 13/10/2025

2025-41- Accord pour l'adhésion de nouveaux membres Unanimité

Date du vote : 13/10/2025 Mode de scrutin : Public

Votants: 13

Voix totales: 13 Non votés: 0

Voix Exprimées : 13 Taux d'abstention : 0,0%

Majorité simple des voix exprimées

Pour	13 Voix	100,0%
(COLLEGE DES COMMUNES) M. Éric HERVOUET		1 voix
(COLLEGE DES COMMUNES) M. Guillaume ARNAUD		1 voix
(COLLEGE DES COMMUNES) Mme Corinne POTHIER		1 voix
(COLLEGE DES COMMUNES) M. Judicaël LAMY		1 voix
(COLLEGE DES COMMUNES) M. Patrick VILLALON		1 voix
(COLLEGE DES COMMUNES) M. Jean-Philippe CHARRIER		1 voix
(COLLEGE DES COMMUNES) M. Christophe FORTIN par pro	ocuration à M. Éric HERVOUET	1 voix
(COLLEGE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES) M. Yann	n THOMAS	1 voix
(COLLEGE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES) M. Rém	ni PASCREAU par procuration à M. Yann	THOMAS 1 voix
(COLLEGE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES) M. Dom	ninique DURAND	1 voix
(COLLEGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DÉPARTEME	ENTAUX ET RÉGIONAUX) M. Manuel GL	JIBERT 1 voix
(COLLEGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DÉPARTEME procuration à M. Manuel GUIBERT	ENTAUX ET RÉGIONAUX) M. Jean-Yves	SIX par 1 voix
(COLLEGE DES DEPARTEMENTS) Mme Cécile BARREAU		1 voix